

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Besançon

Enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon

Il sera procédé, sur le territoire des communes suivantes :

- Dans le département du Doubs :
AMAGNEY ; BERTHELANGE ; BESANÇON ; BONNAY ; BURGILLE ; CENDREY ; CHATILLON-GUYOTTE ; CHAUCENNE ; CHAUDEFONTAINE ; CORCELLE-MIESLOT ; CUSSEY-SUR-LOGNON ; DELUZ ; FERRIERES-LES-BOIS ; FLAGEY-RIGNEY ; GENEUILLE ; GERMONDANS ; L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY ; HUANNE-MONTMARTIN ; MEREY-VIEILLE ; MONCEY ; MONCLEY ; MONDON ; MONTAGNEY-SERVIGNEY ; NOIRONTE ; NOVILLARS ; OLLANS ; POUILLEY-FRANÇAIS ; POUILLEY-LES-VIGNES ; POULIGNY-LUSANS ; LE PUY ; RIGNEY ; RIGNOSOT ; ROCHE-LEZ-BEAUPRE ; ROSET-FLUANS ; ROUGEMONT ; ROUGEMONTOT ; SAINT-VIT ; SAUVAGNEY ; THUREY-LE-MONT ; LA TOUR-DE-SCAY ; TOURNANS ; TROUVANS ; VAIRE-LE-PETIT ; VAUX-LES-PRES ; VERNE ; VIEILLEY ; VIETHOREY ; VILLERS-BUZON ; VOILLANS.

- Dans le département du Jura :
ETREPIGNEY ; EVANS ; TRAISANS ; PLUMONT ; RANS ; SALANS.

- Dans le département de la Haute-Saône :
AUTHOISON ; AUTOREILLE ; AVRIGNEY-VIREY ; LES BATIES ; BEAUMOTTE-AUBERTANS ; BEAUMOTTE-LES-PIN ; BOULOT ; BOURGUIGNON-LA-CHARITE ; BUCEY-LES-GY ; BUSSIÈRES ; BUTHIERS ; CHAMBORNAY-LES-PIN ; LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN ; CITEY ; CORDONNET ; COURCUIRE ; CROMARY ; ECHENOZ-LE-SEC ; ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE ; ETUZ ; FLAIN ; FONDREMAND ; FONTENOIS-LES-MONTBOZON ; FRASNE-LE-CHATEAU ; FRETIGNY-ET-VELLOREILLE ; GEZIER-ET-FONTENELAY ; GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT ; GY ; IGNY ; LOULANS-VERCHAMP ; LE MAGNORAY ; MAILLEY ET CHAZELOT ; MAIZIERES ; MONTARLOT-LES-RIOZ ; MONTBOILLON ; MONTBOZON ; OISELAY-ET-GRACHAUX ; PERROUSE ; PIN ; RAZE ; RECOLOGNE-LES-RIOZ ; ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS LES CORDIERS ; RUHANS ; SAINTE-REINE ; SAUVIGNY-LES-GRAY ; SORANS LES BREUREY ; VANDELANS ; VANTOUX-ET-LONGEVILLE ; VAUX-LE-MONCELOT ; VELLECLAIRE ; VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE ; VELLEMOZ ; VILLERS-BOUTON ; VILLERS CHEMIN ET MONT LES ETRELLES ; VORAY-SUR-LOGNON ; VREGILLE ; VY-LE-FERROUX

à une enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau relative au nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon.

Cette enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de Besançon – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon, sera ouverte pour une durée de 32 jours, du 5 octobre 2015 au 5 novembre 2015 inclus.

La commission d'enquête nommée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon, pour le projet susvisé, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur François BOURGON (ingénieur divisionnaire des TPE en retraite)

Membres titulaires : Monsieur Léon BILLEREY (directeur d'exploitation en retraite)

Monsieur Michel MANGONOT (fonctionnaire retraité – services techniques du conseil général)

Monsieur Jean-Luc MILLET (retraité de France Télécom)

Monsieur André BONNEFOY (géomètre du cadastre en retraite)

En cas d'empêchement de Monsieur François BOURGON, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Léon BILLEREY, membre titulaire de la commission.

Membres suppléants : Monsieur Michel NARDIN (fonctionnaire retraité – de l'Équipement)

Monsieur Daniel NARAT (cadre de l'industrie privée en retraite)

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, complet ou simplifié, du 5 octobre 2015 au 5 novembre 2015 inclus, dans toutes les communes visées ci-dessus aux horaires habituels d'ouverture des mairies (pour la commune de Besançon, à la Direction Urbanisme – 2 rue Mégevand, et à la Direction Eau et assainissement – 94 avenue Clémenceau).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par voie électronique grâce au formulaire disponible à l'adresse suivante : <http://www.besancon.fr/index.php?p=1255>

ou par écrit au siège de l'enquête à l'attention de :
Monsieur François BOURGON
Président de la commission d'enquête
Ville de BESANÇON
Direction Urbanisme
2 rue Mégevand
25 034 BESANÇON cedeX

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Elles pourront également être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies dans lesquelles un dossier d'enquête complet sera déposé et dans lesquelles le Président de la commission d'enquête et/ou un de ses membres titulaires se tiendront à la disposition du public dans les conditions suivantes :

- Dans le département du Doubs :

- Mairie de BESANÇON (Direction Urbanisme – 2 rue Mégevand) :
le 5 octobre 2015 de 9h à 12h
le 5 novembre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de BONNAY : le 23 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de CHAUCENNE : le 27 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de CHAUDEFONTAINE : le 9 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de GERMONDANS : le 15 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de MONTAGNEY-SERVIGNEY : le 5 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie d'OLLANS : le 19 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de RIGNEY : le 22 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de SAINT-VIT : le 30 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de VIETHOREY : le 29 octobre 2015 de 14h à 17h

- Dans le département du Jura :

- Mairie de SALANS : le 16 octobre 2015 de 9h à 12h

- Dans le département de la Haute-Saône :

- Mairie d'AUTOREILLE : le 6 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de BEAUMOTTE-LES-PIN : le 22 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de BOULOT : le 31 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de CHAMBORNAY-LES-PIN : le 24 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN :
le 13 octobre 2015 de 9h à 12h

- Mairie de CITEY : le 20 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de CORDONNET : le 13 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de COURCUIRE : le 3 novembre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de CROMARY : le 20 octobre 2015 de 16h à 19h
- Mairie d'ECHENOZ-LE-SEC : le 13 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie d'ETUZ : le 24 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de FLAIN : le 16 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de FONTENOIS-LES-MONTBOZON :
le 5 novembre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de GEZIER-ET-FONTENELAY :
le 2 novembre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT :
le 29 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de GY : le 24 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de RECOLOGNE-LES-RIOZ : le 27 octobre 2015 de 16h à 19h
- Mairie de ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS LES CORDIERS :
le 30 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de VANTOUX-ET-LONGEVILLE :
le 26 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de VAUX-LE-MONCELOT : le 3 novembre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de VORAY-SUR-LOGNON : le 2 novembre 2015 de 16h à 19h

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de

Monsieur Régis DEMOLY
Ville de BESANÇON
Direction Eau et Assainissement
94 avenue Clémenceau
25 000 BESANÇON
Tél : 03 81 61 59 60
e-mail : eau@besancon.fr

Le dossier d'enquête publique complet est consultable à partir de l'adresse internet : <http://www.besancon.fr/index.php?p=1255>

Il est à noter l'avis tacite de l'autorité environnementale intervenu en date du 15 août 2015.

Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions sera transmise par le maire de la Ville de Besançon aux maires des 112 communes désignées ci-dessus pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et sera également consultable sur le site internet de la Ville de Besançon à l'adresse suivante : <http://www.besancon.fr/index.php?p=1255>

Au terme de l'enquête publique, la décision d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau sera prise respectivement par Messieurs les Préfets du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône pour chacun des départements concernés en application des articles L. 214-1 à L. 214-4 du code de l'environnement

Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET

Président du Grand Besançon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Besançon

Enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon

Il sera procédé, sur le territoire des communes suivantes :

- Dans le département du Doubs :
AMAGNEY ; BERTHELANGE ; BESANÇON ; BONNAY ; BURGILLE ; CENDREY ; CHATILLON-GUYOTTE ; CHAUCENNE ; CHAUDEFONTAINE ; CORCELLE-MIESLOT ; CUSSEY-SUR-LOGNON ; DELUZ ; FERRIERES-LES-BOIS ; FLAGÉY-RIGNEY ; GENEUILLE ; GERMONDANS ; L'HÔPITAL-SAINT-LIEFFROY ; HUANNE-MONTMARTIN ; MERÉY-VIEILLE ; MONCEY ; MONCLEY ; MONDON ; MONTAGNEY-SERVIGNEY ; NOIRONTE ; NOVILLARS ; OLLANS ; POUILLEY-FRANÇAIS ; POUILLEY-LES-VIGNES ; POULIGNÉY-LUSANS ; LE PUY ; RIGNEY ; RIGNOSOT ; ROCHE-LEZ-BEAUPRE ; ROSET-FLUANS ; ROUGEMONT ; ROUGEMONTOT ; SAINT-VIT ; SAUVAGNEY ; THUREY-LE-MONT ; LA TOUR-DE-SCAY ; TOURNANS ; TROUVANS ; VAIRE-LE-PETIT ; VAUX-LES-PRES ; VERNE ; VIEILLE ; VIETHOREY ; VILLERS-BUZON ; VOILLANS.

- Dans le département du Jura :
ETREPIGNÉY ; EVANS ; FRAISANS ; PLUMONT ; RANS ; SALANS.

- Dans le département de la Haute-Saône :
AUTHOISON ; AUTOREILLE ; AVRIGNEY-VIREY ; LES BATHES ; BEAUMOTTE-AUBERTANS ; BEAUMOTTE-LES-PIN ; BOULOT ; BOURGUIGNON-LA-CHARITE ; BUCEY-LES-GY ; BUSSIÈRES ; BUTHIERS ; CHAMBORNAY-LES-PIN ; LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN ; CITEY ; CORDONNET ; COURCUÏRE ; CROMARY ; ECHENOZ-LE-SEC ; ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE ; ETUZ ; FLAIN ; FONDREMAND ; FONTENOIS-LES-MONTBOZON ; FRASNE-LE-CHATEAU ; FRETIGNÉY-ET-VELLOREILLE ; GEZIER-ET-FONTENELAY ; GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT ; GY ; IGNY ; LOULANS-VERCHAMP ; LE MAGNORAY ; MAILLEY ET CHAZÉLOT ; MAJZIÈRES ; MONTARLOT-LES-RIOZ ; MONTBOILLON ; MONTBOZON ; OISELAY-ET-GRACHAUX ; PÉROUSE ; PIN ; RAZE ; RECOLOGNE-LES-RIOZ ; ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS LES CORDIERS ; RUHANS ; SAINTE-REINE ; SAUVIGNÉY-LES-GRAY ; SORANS LES BREUREY ; VANDELANS ; VANTOUX-ET-LONGEVILLE ; VAUX-LE-MONCELOT ; VELLECLAIRE ; VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE ; VELLEMOZ ; VILLERS-BOUTON ; VILLERS CHEMIN ET MONT LES ETRELLES ; VORAY-SUR-LOGNON ; VREGILLE ; VY-LE-FERROUX

à une enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau relative au nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon.

Cette enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de Besançon – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon, sera ouverte pour une durée de 32 jours, du 5 octobre 2015 au 5 novembre 2015 inclus.

La commission d'enquête nommée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon, pour le projet susvisé, est composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur François BOURGON (ingénieur divisionnaire des TPE en retraite)

Membres titulaires : Monsieur Léon BILLERÉY (directeur d'exploitation en retraite)

Monsieur Michel MANGONOT (fonctionnaire retraité – services techniques du conseil général)

Monsieur Jean-Luc MILLET (retraité de France Télécom)

Monsieur André BONNEFOY (géomètre du cadastre en retraite)

En cas d'empêchement de Monsieur François BOURGON, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Léon BILLERÉY, membre titulaire de la commission.

Membres suppléants : Monsieur Michel NARDIN (fonctionnaire retraité – de l'Équipement)

Monsieur Daniel NARAT (cadre de l'industrie privée en retraite)

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, complet ou simplifié, du 5 octobre 2015 au 5 novembre 2015 inclus, dans toutes les communes visées ci-dessus aux horaires habituels d'ouverture des mairies (pour la commune de Besançon, à la Direction Urbanisme – 2 rue Mégevand, et à la Direction Eau et assainissement – 94 avenue Clémenceau).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par voie électronique grâce au formulaire disponible à l'adresse suivante : <http://www.besancon.fr/index.php?p=1255>

ou par écrit au siège de l'enquête à l'attention de :
Monsieur François BOURGON
Président de la commission d'enquête
Ville de BESANÇON
Direction Urbanisme
2 rue Mégevand
25 034 BESANÇON cedex

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Elles pourront également être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies dans lesquelles un dossier d'enquête complet sera déposé et dans lesquelles le Président de la commission d'enquête et/ou un de ses membres titulaires se tiendront à la disposition du public dans les conditions suivantes :

- Dans le département du Doubs :

- Mairie de BESANÇON (Direction Urbanisme – 2 rue Mégevand) :
le 5 octobre 2015 de 9h à 12h
le 5 novembre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de BONNAY : le 23 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de CHAUCENNE : le 27 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de CHAUDEFONTAINE : le 9 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de GERMONDANS : le 15 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de MONTAGNEY-SERVIGNEY : le 5 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie d'OLLANS : le 19 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de RIGNEY : le 22 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de SAINT-VIT : le 30 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de VIETHOREY : le 29 octobre 2015 de 14h à 17h

- Dans le département du Jura :

- Mairie de SALANS : le 16 octobre 2015 de 9h à 12h

- Dans le département de la Haute-Saône :

- Mairie d'AUTOREILLE : le 6 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de BEAUMOTTE-LES-PIN : le 22 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de BOULOT : le 31 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de CHAMBORNAY-LES-PIN : le 24 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN :
le 13 octobre 2015 de 9h à 12h

- Mairie de CITEY : le 20 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de CORDONNET : le 13 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de COURCUÏRE : le 3 novembre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de CROMARY : le 20 octobre 2015 de 16h à 19h
- Mairie d'ECHENOZ-LE-SEC : le 13 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie d'ETUZ : le 24 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de FLAIN : le 16 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de FONTENOIS-LES-MONTBOZON :
le 5 novembre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de GEZIER-ET-FONTENELAY :
le 2 novembre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT :
le 29 octobre 2015 de 15h à 18h
- Mairie de GY : le 24 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de RECOLOGNE-LES-RIOZ : le 27 octobre 2015 de 16h à 19h
- Mairie de ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS LES CORDIERS :
le 30 octobre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de VANTOUX-ET-LONGEVILLE :
le 26 octobre 2015 de 9h à 12h
- Mairie de VAUX-LE-MONCELOT : le 3 novembre 2015 de 14h à 17h
- Mairie de VORAY-SUR-LOGNON : le 2 novembre 2015 de 16h à 19h

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de

Monsieur Régis DEMOLY
Ville de BESANÇON
Direction Eau et Assainissement
94 avenue Clémenceau
25 000 BESANÇON
Tél : 03 81 61 59 60
e-mail : eau@besancon.fr

Le dossier d'enquête publique complet est consultable à partir de l'adresse internet : <http://www.besancon.fr/index.php?p=1255>

Il est à noter l'avis tacite de l'autorité environnementale intervenu en date du 15 août 2015

Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions sera transmise par le maire de la Ville de Besançon aux maires des 112 communes désignées ci-dessus pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et sera également consultable sur le site internet de la Ville de Besançon à l'adresse suivante : <http://www.besancon.fr/index.php?p=1255>

Au terme de l'enquête publique, la décision d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau sera prise respectivement par Messieurs les Préfets du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône pour chacun des départements concernés en application des articles L. 214-1 à L. 214-4 du code de l'environnement

Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET

Président du Grand Besançon